

Le Constitutionnel.

E. GERIN—Redacteur en chef.

DIEU ET LA PATRIE.

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume III

Trois-Rivières, Vendredi, 16 Février 1871.

Numéro 107.

Adresses d'Affaires.

- A. L. DESAULNIERS, Avocat,**
Bureau et résidence, rue Hart.
- McDOUGALL & HOULISTON, avts.,**
Bureau, rue du Platon.
- MAILHOT & LABARRE, avocats,**
Bureau rue Bonaventure.
- DÉSILETS & PANNETON, Avocats,**
Bureau rue St. Joseph, résidence de M. Panneton. Ces Messieurs serviront les circuits des comtés d'Yamaska et de Maskinongé.
- A. B. CRESSE, Avocat,**
Bureau rue Royale, à sa résidence privée.
- P. A. BOUDREAU, Avocat,**
Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Eglise paroissiale.
- L. G. BOURDAGES, Avocat,**
Bureau et résidence, rue Bonaventure.
- J. B. L. HOULD, Avocat,**
Bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.
- J. B. O. DUMONT, Avocat,**
Bureau rue Alexandre.
- YVÈRE LOTTINVILLE, Avocat,**
Bureau rue Bonaventure.
- L. D. PAQUIN, Avocat,**
Bureau rue Bonaventure. M. Paquin suivra aussi régulièrement le circuit de la Rivière-du-Loup.
- A. TURCOTTE, Avocat,**
Bureau rue des Champs.
- Z. BARIL, Avocat,**
Bureau coin des rues St. Pierre et Bonaventure.
- ULD. BELLEMARE, Avocat,**
Bureau rue Notre Dame, près de l'Eglise paroissiale.
- EPHREM DUFRESNE, Avocat,**
Bureau rue Notre-Dame, dans la bâtisse occupée par MM. Dufresne & Frère, libraires.
- A. E. GBRVAIS, Avocat,**
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel".
- J. F. V. BUREAU, Avocat,**
Bureau coin des rues St. Pierre et Bonaventure, ancienne résidence de feu Etienne Tapin, près de l'église paroissiale.
- ALEXIS L. DESAULNIERS, Avocat,**
Rivière du Loup.
- O. CARON, Avocat,**
St. François de Lac.
- Dr. E. GERVAIS,**
Bureau rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

T. E. NORMAND, Notaire,
Bureau rue Craig, Syndic Officiel en vertu de l'acte concernant la faillite 1864.

L. A. CAMRAND, Notaire,
Bureau rue Craig, même bâtisse que le "Constitutionnel".

GEO. E. HART, Notaire,
Bureau rue des Forges.

EZEKIEL M. HART & FILS,
Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & CIE, Courtiers,
Bureau rue Platon.

JOS. DE NIVERVILLE, Huissier,
Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA, Huissier,
Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE,
Percepteur du Bureau de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau rue Notre-Dame, en arrière du magasin de M. Godfroi Lassalle.

J. BARNARD, Arpenteur Provincial,
Tient son bureau chez son père, rue des Champs.

Dr. Page Dentiste

Et agent
DE PIANOS, MÉLODIUMS ET MACHINES à Coudre.
OFFICE au-dessus du magasin de LOUIS BRUNELLE & FRÈRE, rue Platon.

TROIS-RIVIERES.

Ménagez votre vue!



Il est admis qu'une bonne paire de lunettes est un des grands biens faits que la science a rendus aux yeux qui ont besoin d'aide. C'est pourquoi on devrait toujours se servir de ces meilleures lunettes, afin d'éviter par ce moyen les changements trop fréquents, et la fatigue qu'éprouve toujours la personne qui porte des lunettes communes. Les moins chères sont celles qui sont recommandées par M. W. A. J. WITTEFORD, horloger et bijoutier, rue Notre-Dame, se vantant d'avoir en vente les lunettes les plus parfaites et les plus longues les plus justes, savoir: Les célèbres lunettes perfectionnées manufacturées par LAZARUS, MONTUS & CIE., attendu qu'elles combinent la clarté de la transparence avec une grande exactitude de foyer. Elles sont montées de la manière la plus élégante en or, argent, écaille et acier; chaque paire est faite d'après les règles de l'optique et c'est pourquoi les agents peuvent adapter ces fameuses lunettes à des vues différentes par correspondance. Chaque paire vendue ici par l'agent est garantie depuis un an à cinq ans.

Les races Latines et Germaniques.

Sous le titre : *Peuple-Roi de l'avenir*, M. Moigno vient de publier sur les races latines et germaniques un article que nous reproduisons :

Nous voici envahis par les Germains comme autrefois nos pères par les ancêtres des Germains, les Goths, les Visigoths, les Ostrogoths, les Normands. Nous les avons attaqués maladroitement, et ils se sont risés sur nous à la manière des sauterelles, qui à un moment donné, débordent aux populations effrayées la vue du sol et la vue du ciel. La Germanie s'est levée comme un seul homme; elle foule aux pieds notre France et elle lui crie : *Ton règne a fini, le mien commence! Les races latines ont fait leur temps, l'heure des races allemandes a sonné, et l'avenir leur appartient.*

Je viens de vous le rappeler, cette heure du triomphe des peuples du Nord et de la défaite des nationalités latines a déjà sonné plusieurs fois! Mais elle n'a jamais sonné longtemps; et toujours, quand il n'a pas été refoulé au dehors; l'invasisseur a été dis-ous au dedans, digère, assimilé par l'élément gaulois ou celtique, dont la vitalité est immense, qui a survécu et qui survivra encore. Nous dissoudrons, nous consumerons, nous fûtes que dans notre propre consommation, jusqu'au dernier de ces conquérants d'un jour. Il en sera d'eux comme de la mois, dont ils se sont faits les pourvoyeurs implacables, ils seront absorbés dans leurs victoires.

Les races latines, qui sont en même temps les nations catholiques, l'Espagne avec le Portugal, la France, l'Italie, sont-elles condamnées à subir désormais la domination des races germaniques; celles-ci sont-elles appelées à les remplacer à la fois, à les effacer? Non! mille fois non! Je le dis bien haut comme je le pense! Devint-elle, par l'imbécillité des alliés, l'empire allemand, la Prusse n'a rien, absolument rien de ce qui est nécessaire pour prendre, à la tête du progrès et de la civilisation, la place de la France. Elle a en main, actuellement la force et la verge. Elle est devenue ce qu'elle fut jadis, ce que nous avons été souvent aussi à notre tour, le *fléau de Dieu*. Mais il est de l'essence de la force de s'épuiser fatalement dans son exercice! Il est de l'essence de la verge de s'user plus ou moins vite en frappant! Et le fléau cesse!

C'est ainsi que nous verrons, la force de la Prusse s'éteindre, et sa verge voler en éclats. Nous nous relèverons meurtris, mais nous pas mutilés. C'est ma thèse, et pour la démontrer j'ai eu la pensée de rapprocher dans un coup d'œil rapide, le génie, la langue des races latines. La force d'un peuple, ce qui le fait roi de l'avenir c'est son génie! c'est le sol! L'âme de la force, l'instru-

ment des Conquêtes du génie, c'est la langue. Or, la Prusse, fit-elle l'Allemagne tout entière, n'a ni le génie, ni le sol, ni la langue qui font la force. Je commence par le sol!

Les sols de l'Espagne, de la France, de l'Italie suffisent pleinement à l'entretien de leurs populations. Le ciel leur est élement, leur climat est tempéré, leur atmosphère est douce. La viande, le poisson, le froment, le vin, l'huile, le miel, le sucre, tous les éléments confortables de la vie y surabondent. Le besoin impérieux de l'émigration ne les décime pas incessamment. C'est à peine si l'Espagne et la France consentent à céder quelques colons aux belles et bonnes terres de leur voisine l'Algérie, qui fut cependant autrefois le grenier d'abondance des Gaules. L'Italien naît, vit et meurt dans son Italie. Combien comblez-vous d'Espagnols, de Français, d'Italiens en Allemagne? Infinitement peu, et ces rares émigrés y meurent d'enfer! Combien comblez-vous, au contraire d'Allemands en France! Des milliers, des centaines de mille! En Amérique, des millions! Et que font-ils? Parmi nous ces millions d'Allemands? Tout ce que peut être nous avions le tort immense de ne vouloir pas faire. Ils balayaient les rues, vidaient les fosses d'aisance, et surveillaient l'écoulement des égouts.

Je ne veux pas dire que ces travaux infimes les déshonoraient. Tout travail honore essentiellement celui qui le fait pour vivre; et nous sommes, grâce à Dieu, dans un siècle où ce n'est plus la place ou la fonction qui fait l'honneur, mais où l'honneur élève à son niveau sa place ou sa fonction, quelque humble qu'elle soit. Mais enfin la part de travail des Prussiens, si pressés de venir à nous, était une pauvre chose, et ils n'en ont rien fait bien solide!

Le sol allemand est impuissant à nourrir ses enfants! Aussi que répond M. de Bismarck à ceux qui lui reprochent amèrement de sacrifier trois cent mille hommes à sa jalousie haineuse pour la France? *Trois cent mille hommes!* C'est ce que l'Allemagne jette chaque année à l'hydre de l'émigration!

Le froment de l'Allemagne, c'est le seigle ou l'orge; son vin, la bière aigre et froide; son rôt, le stockfish; son légume, la choucroute. Le vin du Rhin est le vin des riches. Il casse les jambes, mais il ne dit rien ni au cœur, ni à la tête. Les vins d'Espagne, de France, d'Italie, sont les vins de tous, les vins des pauvres comme des riches; ils réjouissent l'âme et réchauffent les cœurs. Le sol des races latines, et surtout le sol de la France, c'est le sol d'Antée qui rend dans un instant à ses fiers enfants leurs forces épuisées! Hercule, tout Hercule qu'il soit, ne pourrait les étouffer qu'en les enlevant à travers les airs; ce qu'il est impuissant à faire.

Si, sortis de ces cruelles étreintes, nous comprenons mieux que la France ne doit pas, ne peut pas être la terre de la grande industrie, parce qu'elle n'est pas assez barbare; la terre du commerce des nations, parce qu'elle n'est pas assez juive; la terre de la colonisation, parce qu'elle est trop française; si, convaincus que notre industrie et notre commerce doivent coexister tout entier dans la culture et la transformation des richesses de notre sol, nous nous mettons à produire tous et toutes, nos pertes, quelque énormes qu'elles aient pu être, seront surabondamment réparées.

Arrivons au génie qui est la force, et la langue, qui est l'instrument des conquêtes de la force. Je serai très court.

L'Espagnol a pour lui la sobriété du corps, du cœur, de l'âme; le Français, l'esprit, la raison et la logique; l'Italien, l'imagination, la grâce; l'Allemand, la réverie! Le milieu du génie espagnol est le ciel, il prie; le milieu du génie français est le sol, il agit; le milieu du génie italien est l'air, il chante; le milieu du génie allemand est le nuage ou la forêt de sapins, il rêve! Or, le règne du rêve est un rêve mensonger et fatalement éphémère. Aussi, est-il de l'essence du génie allemand de s'évanouir dans ses propres pensées et d'arriver à toutes les énormités de l'erreur!

On lit dans le *Journal de Québec* :

« La Salle de l'Institut Saint-Patrice n'était pas assez grande pour recevoir le grand nombre d'Irlandais et de Canadiens-français, avides d'entendre la conférence du Dr. LaRue. Ceux que la réputation de notre littérateur médecin avaient attirés à l'Institut n'ont pas été trompés, car, comme toujours, l'assemblée était nombreuse, intéressante. Sa conférence, semée de réflexions piquantes, et de plaisanteries frappées au coin du meilleur goût, a fait rire l'auditoire jusqu'aux larmes. »

« Il nous a dit l'histoire de la première querelle entre les Irlandais et les Canadiens. C'était en 1826. Patrick Flanagan, de Tewkesbury, vint au marché de la Haute-Ville. Arrivé à la côte du palais, il aperçut Simon Bédard, de Beauport, qui descendait. Simon Bédard vit Flanagan. Le Canadien, en normand chicaneur, se dit à part lui : je dois céder la moitié du chemin, mais pas une ligne de plus. Flanagan se donna le même conseil. Mais chacun empiéta d'un quart de ligne, et les deux voitures se brisèrent. Paddy! hurla Bédard : Kanuck! riposta Flanagan, et voilà la querelle engagée. »

« Après beaucoup d'injures, les deux ennemis s'apaisent et Bédard continue son chemin, mais soudain se retourne et lança à la tête de Flanagan, ce qui, dans son esprit, était une sanglante injure : Paddy from Cork. »

« Après avoir montré la futilité de cette querelle, le conférencier fit voir combien de fois deux races qui ont mille raisons de faire bon ménage, se brouillent pour des riens. »

« Pourquoi ces petites divisions ridicules, pourquoi Paddy et Jean-Baptiste ne se donnent-ils pas la main? N'ont-ils pas une origine commune, ne s'agenouillent-ils pas aux pieds des mêmes autels? »

« M. LaRue a mis en relief d'une façon saisissante, des traits de ressemblance entre les Canadiens et les Irlandais. »

« Chez ces deux amis, c'est la même vivacité, la même gaieté. L'un et l'autre ont une puissance de perception rapide, un sang brûlant qui les fait bondir sous l'impulsion du moment. »

« En quelques phrases bien amenées, le conférencier a sanglé les ridicules des deux nationalités, au grand amusement de l'auditoire. »

—M. Thomas Allard, l'architecte qui a bâti l'église de St. François du Lac, vient d'entreprendre la construction du convent de cette paroisse pour la somme de \$9,300.

—On regarde comme rumeur bien fondée, dit la *Gazette* de Montréal, que le Pape a choisi sur les trois noms qui lui ont été envoyés pour la nomination d'un successeur à l'Archevêque Baillargeon, un prêtre du diocèse de Québec qui est le premier de la liste. D'après le *Mercury*, la renommée assigne la dignité en question au Très-Révérend E. A. Taschereau, D. C. L., Recteur de l'Université-Laval, lequel sera le nouvel Archevêque de Québec. On pense que les bulles arriveront par le *Peruvian*.

—Les robes de nos belles.—Un fait dernièrement à une fête splendide. Pour passer d'un salon à un autre, il fallait traverser un défilé fort étroit mais charmant : deux immenses robes de gaze fermaient le passage. Voyant le prélat fort embarrassé, une des belles s'efforça de comprimer les plis bouffants de sa robe et dit en souriant : « Tachez de passer, Monsieur. Nos couturiers mettent aujourd'hui tant d'étoffe aux jupes.... Qu'il n'en reste plus pour le corsage, repoulez en souriant le spirituel prélat. »

—Encore un sage avertissement aux jeunes filles qui seront trop les corsets. A une enquête tenue dernièrement à Londres sur le corps d'une jeune fille le médecin ne pouvant se rendre compte de ce qui avait pu causer la mort de cette infortunée déclara qu'il fallait en faire l'autopsie. L' thorax avait été tellement comprimé par le corset que sa dimension se trouvait réduite à celle d'un enfant de neuf ou dix ans, tandis que le cœur était entièrement hors de sa position naturelle.

FEUILLETON

"CONSTITUTIONNEL."

LE MOUSSE.

DEUXIEME PARTIE.

VI.

Le Souvenir.

Ce fut un grand événement dans la colonie. Aujourd'hui l'on en parle encore. L'intérêt de cette histoire nous force à négliger les détails de l'accueil qui fut fait aux triomphateurs, pour nous arrêter à la porte d'une maison où le mousse Jean-Marie prêtait attentivement l'oreille. On y dansait; les croisées ouvertes laissaient distinguer au sein d'une fumeuse vapeur, et la flamme rougeâtre des tiquinets et les madras bariolés des têtes sautillantes : vrai bal de matelots, où le rhum et la grosse joie faisaient les frais de galanterie. Ce qui rendait le jeune garçon si préoccupé, c'était un air breton qu'il avait cru reconnaître. Il frappa rudement le marteau; on ouvrit, et il entra la tête levée, comme il convenait à un mousse du *Hasard*.

Pour la première fois il avait de l'or dans sa poche et comprenait que l'or donne entrée partout. Au haut d'un roide escalier se développait la salle bruyante, où les rires et le choc des verres remplaçaient la musique lorsque Jean-Marie s'y présenta. Il allait questionner un homme qui, le violon sous le bras, avait une ample limonade, lorsqu'il s'entendit appeler. — Ah! bonjour donc, maître Caërie! que je suis heureux de vous revoir! — Et moi, mon garçon... répondit le vieux ménétrier posant son hautbois sur une table pour mieux embrasser son petit compatriote. — Vous voilà donc à faire danser les négresses? — Tu vois, j'avais assez de voyages comme cela. J'ai trouvé dans ce pays à employer mon savoir-faire; on s'y réjouit du soir au matin, et ma bombarde y bat monnaie. J'irai ainsi jusqu'à ce qu'il plaise à la bonne tante Anne de me faire revoir mon pauvre Concarneau... Mais j'oubliais, garçon, que j'ai bien des choses à te dire. — Qu'est-ce donc, maître Caërie? et dites vite. — Oh! c'est toute une histoire. Nous n'avons guère le temps d'en causer ici; mais trouve-toi demain sur le quai et je te conterai une curieuse aventure. En attendant, comme la danse va recommencer, je jouerai pour toi un de nos vieux airs du pays. — Oh! oui, mon bon Caërie, cela me va toujours au cœur.

Jean-Marie fut exact au rendez-vous. — Ça, lui dit Caërie, n'es-tu point sorcier? — Vraiment, répliqua Jean-Marie, je voudrais l'être; nous ne serions ni l'un ni l'autre où nous voilà! Pourquoi cette question? — Oh diable! il faut la faire après ce qui m'est arrivé à ton sujet. Il y a un mois environ, je rentrais en répétant sur mon hautbois une ritournelle du pays, lorsque je vis une belle dame s'arrêter devant moi; elle était accompagnée d'une jeune fille, jolie comme les anges qui s'avancent vivement et me dit de la façon la plus gentille. — Mon brave homme, n'êtes-vous pas Breton? — Oui, mademoiselle, je m'en fais gloire, répondis-je... — Oh! reprit-elle je m'en suis doutée à Pair que vous jouez là; ne connaissez-vous pas Jean-Marie? — Quel Jean-Marie, fis-je? J'étais à cent lieues de penser à toi. — Un mousse, reprit-elle, qui est de Concarneau.—Par Dieu! mademoiselle, dis-je à mon tour, il est de mon endroit, et nous sommes venus ensemble à l'Ile-de-France.—Alors, s'écria-t-elle, vous êtes maître Caërie!... dont ce pauvre Jean-Marie m'a tant parlé! Oh bien! donc, suivez-nous. Et puis se retournant vers la dame : — N'est-ce pas que nous allons l'emmenner à la maison?... A quoi la dame répondit : — Que tu es enfant!...

Je marchai donc derrière elles, et je fus bien bête quand, arrivé dans une maison superbe, on me laissa seul au milieu de l'appartement. Mais ce n'est rien encore. Voilà que la petite demoiselle revient toute pâle, qui tenait quelque chose à sa main. — Bon Caërie, me dit-elle d'une voix si mignonne que j'en étais tout contrit, vous le verrez sans doute : n'oubliez pas de lui dire qu'il m'a fait bien pleurer; que nous savons comme il a été malheureux, et que nous ne l'accusons pas de ce qui est arrivé; le pauvre garçon va peut-être tomber dans la misère, c'est une idée que je ne puis pas supporter. Vous lui remettrez ceci, Caërie, et je compte assez sur votre bonne foi pour être sûre que vous le lui remettrez, n'importe où ni dans quel temps; si c'est bientôt, vous lui direz que nous sommes partis pour l'Europe, et que je penserais toujours à lui... Et là-dessus cette belle petite créature se mit à pleurer, si bien que le cœur me fendait; et après m'avoir remis le petit paquet, elle trouva encore la force de me dire : — Voici pour vous... en me donnant deux bonnes piastres.

Jean-Marie respirait à peine; ce récit l'avait suffoqué. Il se passa un long silence avant qu'il pût dire à Caërie : — Mais donnez-moi donc le paquet! — C'était une boule de papier, bien cachetée en plusieurs endroits; le mousse y trouva quinze louis, avec ces mots assez mal tracés, *Epargnes d'Antoinette*. Il ne put pas les lire alors; mais c'était de l'écriture d'Antoinette; c'était une relique. — Alors il fondit en larmes, et prenant l'or, il dit à Caërie : — Voici, mon vieux; gardez cela. Moi, j'en ai de reste, et mon capitaine sait où l'on trouve de ces pièces. Vous en avez besoin, vous pour retourner en Bretagne; et qui sait si vous m'y reverrez jamais! Mettez tout cela dans votre poche, maître Caërie; vous ferez dire une messe pour ce pauvre Louis à l'église de Larmor en arrivant à Lorient. N'ayez point de cette honte, nous partagerons, et je garde le meilleur, ce petit papier qui vaut mille fois le reste, et qui ne me quittera pas tant que j'aurai un souffle. — Puis, sans attendre de réponse, il partit comme l'éclair, laissant le musicien la main encore tendue, et bien plus surpris que joyeux, car cet homme avait donné quelquefois un sou à l'enfant qui lui donnait tant d'or. Sa grosse intelligence ne comprenait point une telle générosité, surtout d'un petit garçon de Concarneau qu'il avait vu quêtant son pain. Pouvait-il tenir compte des effets produits sur un cœur jeune par le choc multiplié des émotions, par l'hospitalité d'une riche famille, par la prise du vaisseau anglais, lui, vieux homme exténué sur un hautbois de guinguette, ou sur un aviron de pêcheur? La dernière conclusion de ses doutes fut une crainte

pour la raison du mousse; mais il se promit bien de ne pas oublier la messe à l'église de Larmor. — Jean-Marie se rembarqua; il prit par là plus d'un de ces faits d'armes dont la mer des Indes fut le glorieux théâtre. On avait peint alors à les compter; beau temps de proesses, qui ne nous a légué que sa mémoire! De tant de sang versé, de cette foule d'exploits fabuleux, il nous reste pour un quel résultat, dans l'Inde, des colonies comme Mahé, Chandernagor et Pondichéry, lieu d'exil où l'on voit des gens qui portent la cocarde tricolore et qui sont forcés de tendre la main aux officiers anglais pour obtenir une poignée de riz jusqu'à ce qu'ils viennent les appointements de la France; lieux d'humiliation où il faut voir nos forteresses éparées sur le sol, en blocs brisés tout noirs encore du feu de la mine, sans que nous ayons droit de les relever; où nous avons des tribunaux, mais non pas un canon; où si belles colonies qu'un sous-lieutenant les enlèverait au premier signal de guerre. Je sais quelqu'un qui a fait trois fois le tour de Mahé en fumant le même cigare; et il y a là un gouverneur, et l'on appelle cela avec emphase les possessions françaises de l'est du cap de Bonne-Espérance! C'est honteux. — Surtout ne prévoyait pas de telles choses, ni lui ni les héros ses émules. Jean-Marie, associé à leur gloire, la rêvait plus grande chaque jour. Un

soir, au coucher du soleil, comme il était à bord d'une prise amarinée le matin même, et que le capitaine expédié à l'île de France, une frégate anglaise fut signalée à l'horizon. On se trouvait sous le vent à elle, et la brise était faible; il fut impossible d'échapper. Un boulet de vingt-quatre arriva, portant l'ordre d'amener le pavillon. Pauvre Jean-Marie! Le voilà en route pour l'Angleterre...

(A continuer.)

Le bureau du Constitutionnel est maintenant Rue Craig, à quelques pas de la Rue du Platon.



TROIS-RIVIÈRES, 10 FÉVRIER 1871.

COMTÉ DE MASKINONGÉ.

Notre assemblée législative a vécu. A moins de circonstances d'une gravité exceptionnelle elle ne se réunira plus avant que les élections générales soient venues lui infuser un peu de sang nouveau.

Dans plusieurs comités on commença déjà à se préparer pour ces prochaines élections qui ne se feront pas probablement avant juin ou juillet. Mais dans aucun comté on n'a montré autant d'empressement que dans le comté de Maskinongé. Là, il a fallu entrer tout de suite dans le vif de la question. Dès le premier dimanche après la session, M. Alexis L. Desaulniers avant rendu compte de sa conduite parlementaire, à la porte de l'Eglise de la Rivière-du-Loup, M. Moïse Houde a profité de cette première occasion pour insinuer aux électeurs de sa paroisse qu'il serait, selon toute probabilité, l'adversaire de M. Desaulniers.

Cette première rencontre a suffi pour mettre le feu aux étoupes. Depuis quelques années, nous le constatons avec regret, les luttes politiques, dans le comté de Maskinongé, ont dégénéré en luttes personnelles, en discussions acrimonieuses d'un caractère tout à fait étranger aux questions politiques.

Depuis 1853, depuis que le comté de Maskinongé est séparé du comté de St. Maurice, les divisions locales ont toujours été dans une progression aggravante.

M. J. E. Turcotte fut le premier élu du comté de Maskinongé, en 1854, en même temps que le Dr. L. L. L. Desaulniers était élu à St. Maurice. Aux élections générales suivantes M. Turcotte ayant préféré se présenter dans le comté de Champlain, le Dr. Gauvreau fut choisi par le comté de Maskinongé. On se rappelle qu'une maladie contractée à la chambre enleva bientôt M. Gauvreau à l'affection de ses amis. C'est alors que Mr. G. Caron fut élu pour la première fois pour représenter le comté de Maskinongé. Il eut pour adversaire dans cette élection M. J. B. E. Dorion, à qui M. Danks avait enlevé le mandat des comtés-unis de Drummond et Arthabaska. Aux élections générales M. Caron fut continué dans son mandat. Mais en 1863, il fut défait par M. Houde, qui se présente aujourd'hui contre M. A. L. Desaulniers. La lutte de 1863 fut chaude, et la victoire vivement contestée de part et d'autre; mais celle de 1867 fut cent fois plus vive. Six mois avant la date de l'élection, le cabale s'exerçait dans toute l'étendue du comté. Il s'agissait alors de la Confédération et les partisans du nouveau régime remportaient l'avantage, mais non sans de grandes difficultés. M. Moïse Houde et M. Ed. Caron furent défait par M. George Caron et M. Alexis L. Desaulniers.

Cette lutte laissa des traces profondes dans le comté de Maskinongé. Les inimitiés des partis politiques s'introduisirent partout, dans la société

d'agriculture, dans les conseils municipaux et jusqu'au sein des commissions d'écoles. Partout on ne parlait que de rouges et de bleus. Les contestations ne ne bornaient pas à l'époque des élections. L'animosité était devenue tellement vive qu'il n'y avait plus moyen de diriger les affaires du comté. Le comté se trouva un beau jour avec deux sociétés d'agriculture et deux jeux de conseillers municipaux. De là des procès et des misères sans fin. On sait comment ces diverses contestations furent jugées en définitive et nous n'avons pas besoin de dire sur qui tombe la plus grande part de blâme. Il n'est que trop vrai qu'il y a des gens qui s'imaginent que la politique consiste à attiser constamment des haines personnelles pour maintenir sa position.

Les hommes bien pensants viennent cependant à se lasser de ces luttes stériles, et il en fut dans le comté de Maskinongé comme il en serait partout ailleurs sous de pareilles circonstances. On en vint à comprendre que de part et d'autre il fallait faire quelques concessions, mettre de l'eau dans son vin, dans le but de rétablir l'harmonie.

La chose était d'autant plus facile que les causes des anciennes divisions politiques ont disparu. La Confédération est aujourd'hui un fait accompli, accepté de tout le monde, et personne ne peut songer sérieusement à la battre en brèche, pas plus M. Houde qu'un autre. Dans notre législation locale surtout, les vieilles lignes de démarcation entre les partis sont effacées et l'on voit autant de conservateurs dans l'opposition que de libéraux dans les rangs ministériels. A tout prix, du reste, il fallait rétablir l'ordre dans le comté et arrêter les scènes démoralesantes qui le désolaient. De là, l'alliance entre M. G. Caron et M. Moïse Houde.

Cette alliance, nous en sommes sûrs, a été faite sous l'influence des considérations les plus patriotiques. Nous n'avons rien à voir, pour le moment du moins, aux difficultés personnelles qui ont éclaté entre M. G. Caron et M. A. L. Desaulniers. Que M. Caron ait payé tous les frais de l'élection de M. Desaulniers, que celui-ci ait refusé de donner même une part des \$600 qu'il recevait annuellement à Québec, tout cela ne nous touche guère. Il est probable que par principe M. Desaulniers est opposé à la corruption électorale et qu'il s'est fait un scrupule, en cas de conscience, de ne rien contribuer aux dépenses de cette lamentable lutte de 1867 qui a été presque un scandale pour notre district. Ensuite, que M. Desaulniers ait intrigué contre M. Caron, ou qu'il n'ait pas intrigué, nous n'y attachons pas une grande importance.

Le point important pour nous est ceci: Une alliance a été formée dans le comté de Maskinongé dans le but de rétablir l'ordre, la paix et le bon accord entre des gens qui sont appelés à vivre ensemble et qui doivent s'estimer et s'entraider mutuellement, et cette alliance devrait être respectée par tous ceux qui ont à cœur de ne point plonger de nouveau le comté dans des luttes inextricables et dans des agitations démagogiques.

Nous n'avons aucun grief contre M. Alexis Desaulniers. Pendant les quatre ans qu'il a passés à la chambre son rôle a été bien inoffensif et bien effacé. Le jour où M. Desaulniers rentrera dans la vie privée personne ne pourra dire que le pays fait une perte.

Les élections en France ont eu lieu avant hier, sauf à Paris où elles étaient retardées d'une journée. Nous n'en connaissons pas encore le résultat. Une dépêche d'hier soir nous apprend cependant que M. Thiers, M. Puyé-Quertier et autres de même nuance ont été élus dans le département de la Seine Inférieure. La dépêche ajoute que Lille et Havre ont été des républicains. Il est bien probable qu'il en sera de même dans presque toutes les villes.

Nous croyons sincèrement que la majorité de l'assemblée constituante sera républicaine. Le danger est dans les hommes extrêmes, dans les théoriciens échevelés tels que Victor Hugo, Edgar Quinet, Blanqui, Puyé, etc. On parle même d'élire Garibaldi à Paris et à Nice.

On dit que Napoléon III a lancé une proclamation à l'occasion des élections et que les bonapartistes relèvent la tête et font des efforts inouïs pour la restauration de l'empire. A moins d'un coup d'état joué par Bismark lui-même en faveur de l'Empereur, nous ne croyons pas qu'il y ait possibilité de faire accepter l'Empire à l'assemblée constituante. S'il y a quelque chance de faire la paix, il faudra nécessairement prolonger l'armistice et donner à l'assemblée le temps de mûrir des conditions tolérables. On voit par les dépêches que Bismark continue à faire souffrir Paris et les autres parties de la France, dans le but de les contraindre à la paix.

M. Edouard Barnard, rédacteur de la Semaine Agricole, et M. Jones, rédacteur du Richmond Guardian, partent aujourd'hui pour l'Europe, comme agents d'émigration envoyés par le gouvernement de la province de Québec. M. Jones recherchera ses émigrants en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. M. Edouard Barnard s'occupera surtout de recruter les siens en France et en Belgique.

Cette double nomination de journalistes pour remplir des emplois aussi importants est assurément de nature à refléter quelque honneur sur les membres de la presse. Il devient d'usage d'ailleurs de choisir des journalistes pour ces missions délicates. Le gouvernement d'Ontario a choisi, l'an dernier, M. Thomas White, qui était alors rédacteur du Hamilton Spectator, et qui aujourd'hui dirige avec tant de talent le Montreal Gazette dont il est devenu acquéreur.

De son côté le gouvernement fédéral a choisi M. Moylan, rédacteur du Toronto Freeman. Les journalistes peuvent donc rendre des services à la cause publique, même autrement qu'en faisant des articles.

Cependant quelques journaux, notamment le Pays, ont pris occasion de la nomination de M. Barnard pour faire des observations tout à fait injustes. Nous dirons au Pays, qui fait semblant de s'amuser du titre de major que M. Barnard a conquis par de longs services dans la milice volontaire, qu'il donne un coup d'épée dans le Peau. Le Pays représente M. Barnard comme un partisan politique aveugle et comme un adhérent servile des chefs conservateurs. Rien de plus faux. M. Barnard s'est montré dans toutes les circonstances aussi indépendant des coteries politiques que de ses intérêts personnels, et il a prouvé son indépendance en sacrifiant des positions enviables.

Dire que M. Barnard a fait de la propagande politique sous le voile de conférences agricoles, c'est avancer des mensonges gratuits.

M. Barnard a donné des conférences agricoles en plusieurs endroits. Nous ne croyons pas que le Pays puisse trouver un seul auditeur sérieux qui ose dire que M. Barnard a fait la moindre allusion à la politique.

Nous connaissons assez le caractère et les aptitudes de M. Barnard pour dire que le gouvernement pouvait difficilement faire une meilleure nomination.

Les chambres du parlement britannique ont été ouvertes mardi dernier, 7 février.

La Reine, dans son discours d'ouverture a félicité le parlement des relations amicales qui existent entre la Grande-Bretagne et les autres puissances et de la perspective d'un règlement satisfaisant de questions en litige avec les Etats-Unis; exprimé l'espoir que la Conférence aura un résultat satisfaisant pour les puissances signataires; et le chagrin de voir la guerre continuer et l'espérance de voir l'armistice se terminer par une paix durable. Sa Majesté a dit qu'elle était très désireuse de rendre des services aux belligérants et qu'elle saisirait toute occasion pour travailler, en qualité de neutre, à ramener la paix et à rétablir les relations commerciales interrompues avec la France. Elle a effleuré en passant le mariage de la Princesse Louise, et recommandé à l'attention sérieuse des chambres la question du scrutin secret, les "University and Scotch Education bills," la réorganisation de l'armée sur la base d'une augmentation considérable dans les réserves, l'organisation améliorée des réguliers, surtout de l'artillerie et du génie, d'une forte milice et d'une armée de volontaires.

La dernière livraison de la Gazette Officielle de la confédération canadienne contient la nomination de trois nouveaux sénateurs: M. Ebenezer Perry, M. Franck Smith et M. Ezra Churchill.

M. Perry succède à feu M. le Sénateur Crawford, M. Smith hérite du siège laissé vacant par la retraite de M. le sénateur McCrea, et M. Churchill de celui laissé vacant par la mort de M. le sénateur, récemment John Anderson.

La Corporation de Montréal a voté, mardi dernier, un million de piastres en faveur du chemin de colonisation du Nord de Montréal, qui est une branche du chemin de fer de la Rive Nord.

NOTES LOCALES.

Le bazar a commencé hier, dans la salle d'audience du palais de justice, avec un plein succès. Les tables sont bien fournies, surtout celle des rafraîchissements. Il est regrettable seulement que la salle soit si petite. Hier soir elle était encombrée.

On nous prie d'avertir que demain soir on laissera les personnes qui entreront au bazar parfaitement libres de prendre ou de ne pas prendre de billets sur les tables. Les sollicitations pressantes, irrésistibles, seront interdites.

Le concert organisé par M. Gareau viendra jeudi prochain. Tous les amateurs de Trois-Rivières en font partie et l'on a la promesse d'avoir un précieux auxiliaire de Québec dans la personne de M. Paré, célèbre violoniste. De même que le bazar, ce concert est au profit du couvent de la Providence. Nous espérons donc qu'il y aura foule.

Les deux soirées dramatiques données par les amateurs de Nicolet avaient attiré une foule considérable. Un grand nombre de personnes des paroisses environnantes et de Trois-Rivières y étaient. La grande salle du couvent était pleine comme un œuf. Le drame, l'Expiação, a été parfaitement joué. Pour la partie musicale de la soirée, il suffit de dire que M. de Châtillon était là. Plusieurs membres du clergé étaient présents.

Ces deux soirées ont été données au bénéfice du Comité des Zouaves Pontificaux. Nous félicitons les amateurs de Nicolet des succès qu'ils viennent de remporter.

Lundi dernier, M. Edouard Brassard, de St. Grégoire, célébrait la cinquantième année de son mariage avec Dame Cécile Dubois. M. Brassard est le père de M. A. E. Brassard, avocat à Sorel, et de M. Philémon Brassard, vicaire à St. Thomas de Pierreville.

M. Raphaël Bellemare, Inspecteur du Revenu, était à Trois-Rivières hier et avant hier. Il retourne à Montréal par Berthier et Sorel.

BULLETIN EUROPÉEN.

Le Moniteur Prussien dit qu'à la fin de septembre, 3,577 officiers et 123,700 soldats français, tous nobles, étaient tombés entre les mains des Allemands qui avaient pris à la même époque 2,200 canons et 56 aigles.

Dans les mois d'octobre et de novembre, 10,067 officiers, 303,842 soldats ont été fait prisonniers et 5,130 canons, 120 mitrailleuses et 112 aigles ont été pris.

Les prussiens sont entrés de nouveau dans le Département du Jura. Le correspondant du Herald lui écrit de Paris le 3: Le Journal Officiel dément la nouvelle que des négociations de paix ont été entamées et dit qu'il est faux que le gouvernement ait signé d'autre traité que celui de la suspension d'armes et que le gouvernement actuel n'a aucun pouvoir de faire un traité quelconque.

Le gouvernement déclare qu'il est faux que les prussiens aient proposé d'assimiler la garde mobile avec la garde nationale ou bien de permettre aux hommes de garder leurs armes et retourner au logis. Favre n'a pas cessé de demander pour les mobiles la permission de retourner chez eux.

Le premier numéro du nouveau journal de Rochefort a paru et contient plusieurs articles révolutionnaires. Le Vengeur de Félix Pyat, a fait son apparition; il remplace Le Combat; il a les mêmes rédacteurs et la même couleur. Il déclare que l'Empire, c'est l'invasion, la République, c'est la délivrance; que l'Empire est la capitulation, la République, la résistance; et que la République va subsister, sauver la France et venger Paris.

Le gouvernement a acheté des quantités considérables de provisions, mais l'activité des particuliers seule pourra contribuer efficacement au ravitaillement de la cité. On permet maintenant aux provisions de nous venir de tous côtés. Le désarmement de l'enceinte va lentement et ne sera complété qu'à la fin de la suspension d'armes.

Des 12,000 soldats à qui on a laissé les armes, 3,000 appartiennent à des régiments de lignes et 1,000 sont des

mobiles qui se sont si bravement conduits à l'Hôtel-de-Ville le 31 octobre.

Il n'y aura plus de fleur aarmedi, et dimanche, Paris manquera de pain.

La Banque de France a avancé 200,000,000 de francs pour payer les contributions de la ville. La ville doit émettre des bons pour repayer l'emprunt.

Le général Ducrot n'a pas été blessé. Il refuse de se laisser porter candidat à l'Assemblée Nationale.

Le correspondant de Bruxelles du Telegraph dit qu'Odo Russell, représentant du gouvernement anglais à Versailles, a reçu instruction d'appuyer la demande faite par Favre pour l'extension de la durée de l'armistice. On s'attend à ce qu'il y ait prolongation.

Le Times dit aujourd'hui que toutes les informations reçues de Paris indiquent qu'on aspire après la paix à aucun prix.

MM. les membres de la congrégation du Séminaire de Nicolet sont priés d'offrir le saint sacrifice de la Messe pour un congréganiste défunt, M. Adolphe Turcotte, décédé le 3 du courant.

M. G. PROULX, Ptre.

FAITS DIVERS.

MM. H. G. Joly, H. Fry, E. Chénier, J. Lemessurier, M. W. Baby, Ed. Lermieux, N. Germain, J. D. Brousseau, John Lane et Son, l'honneur du maire, ont été nommés directeurs de la compagnie du chemin de Gosford.

Un télégramme adressé au Star de Montréal, mande que Sir John A. McDonald est tombé malade soudainement et que sa maladie est grave.

La Gazette de Montréal accuse M. McDougall d'avoir violé dans sa brochure, le secret des délibérations du conseil privé, qu'il avait fait serment de garder. Elle dit que le résultat de cette violation d'une obligation sacrée, pourrait bien être de le faire rayer de la liste des conseillers privés et de celle des chevaliers de l'Ordre du Bain.

Saisi.—M. Courtenay, du département du Revenu, et le détective Emile Bureau, viennent d'opérer une importante saisie de whiskey de contrebande à la station de Bécancour. On a mis la main sur une machine à distiller, nouveau modèle, qui était clandestinement en opération depuis plusieurs mois.

Parmi les dernières nominations de Manitoba, il nous en est arrivée une qui sera reçue avec plaisir: celle du capt. Howard, comme ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics. Le capitaine Howard est un jeune homme d'avenir; parti du Bas Canada avec l'expédition, en qualité de paie-maître du bataillon bas-canadien, son mérite personnel le mit bientôt en relief. Les électeurs le porteront aux honneurs de la députation, et le voilà ministre. Le gouvernement de Manitoba comptera un esprit juste et énergique de plus.

Le capitaine Howard est le fils de M. le Dr. Howard, de St. Jean.—Minerve.

M. T. C. Duplessis, assistant-secrétaire de la commission Intercoloniale, a été choisi pour succéder à M. William Wallace, comme secrétaire. On assure que M. N. Wallace doit rentrer dans le journalisme.

Noyé.—On écrit au Chronicle de la Baie-Trinité, que trois personnes, Jourda, sa femme et un nommé Poulin, se sont noyés dans une excursion à l'île Caribou. Il paraît que les deux hommes avaient, avant de partir, fait de nombreuses libations.—Evenement.

ACCIDENT A STE-JULIENNE.—Dimanche dernier, pendant qu'un nommé Beaudoin, forgeron, était allé à la messe, sa femme était restée à la maison avec les enfants. Le plus jeune, âgé de deux ans alluma une allumette et mit le feu à sa chemise et à sa robe de nuit. A ses cris, la mère qui était dans le haut de la maison, accourut; mais l'enfant était tout en feu. Elle lui arracha avec difficulté ses hardes. L'enfant est horriblement brûlé depuis les jambes jusqu'à la figure; la pauvre mère, en ôtant les habits de son enfant, s'est cruellement brûlés les mains.—Gazette de Joliette.

Un témoin oculaire donne les détails suivants de l'accident sur le chemin de fer de la Rivière Hudson. Le convoi se composait de 25 chars, chargés de quatre d'huile, et qui avaient été soigneusement à la station d'Albany. En arrivant sur le pont de bois de la petite rivière Wappingers, une des roues d'un char se basa, et on fut obligé de le laisser sur ce pont; dans le même temps, avant qu'on eût donné des signaux, le train express Albany, allant à une vitesse de 30 milles à

l'heure, vint heurter sur ce char, et par le choc, mit le feu à l'huile répandue dans le char brisé.

L'engin de l'express fut jeté à bas du pont, sur la glace. L'ingénieur, E. H. Simmons, doit avoir péri; on n'a pas encore retrouvé son cadavre.

Deux chars de bagage et un char-dortoir, rempli de passagers, prirent en feu, et tombèrent dans la rivière; quelques passagers parvinrent à s'échapper, mais les autres, au nombre d'en de 25 à 30, furent entraînés dans la chute des chars et furent brûlés ou noyés.

P. H. Vosburgh, conducteur du char-dortoir, était dans ce char lors de l'accident.

On a trouvé un cadavre presque brûlé qu'on suppose être le sien. Dès que la nouvelle fut annoncée dans la ville, le surintendant, M. J. M. Toncey, se rendit de suite sur les lieux, et avec un grand nombre d'hommes, se mit à la recherche des corps des malheureux passagers.

Dans un coin du char, on a trouvé plusieurs cadavres tellement brûlés qu'on n'a pu les identifier; on suppose que lors de l'accident, ils voulurent sortir, mais qu'ils ne purent trouver la porte.

On a trouvé trois cadavres, étant apparemment ceux d'une mère et de ses deux enfants; ils se tenaient étroitement embrassés.

En arrière de ce char, qui était le char de Buffalo, venaient deux autres chars-dortoirs, qui ont été entièrement détruits par le feu. La plupart des chars de fret et de bagage ont été brûlés. Un des employés sur ce convoi, du nom de E. Laurence Mooney, a été tué probablement.

Plusieurs personnes qu'on avait cru mortes ont depuis donné des nouvelles de leur parfaite santé à leurs amis.

Le pont sur lequel eut lieu l'accident avait environ 200 pieds de longueur et est totalement détruit. Un grand nombre de personnes de Poughkeepsie et New-Hambsough, ont réussi à secourir quelques pauvres infortunés.

ANX ETATS-UNIS.—Il s'est vendu 18,000,000 de tonnes de bitumineux dans l'année qui vient de finir et 16,889,500 tonnes d'anthracite. Les mines de l'Illinois, du Michigan et du Kentucky en produisent annuellement près de 4,000,000 de tonnes.

ECONOMIE.—La femme d'un cavalier du coup de poing demeurant à St. Louis, Missouri, s'étale sur l'occiput, en guise de chignon, le gant de boxe de son mari.

ERRATUM.—Dans le Constitutionnel de mercredi dernier, au lieu de la cause de Ferron vs. Duchaine, il faut lire la cause de Ferron vs. Duhamel.

PILULES SUCRÉES DE BRISTOL.—Aucun cathartique de famille n'a mérité ou reçu autant de reconnaissance que les "PILULES SUCRÉES DE BRISTOL" de la part des médecins ou de celle des patients. Les témoignages de leur efficacité et de leur entière exemption de toutes propriétés mal-faisantes sont des autorités médicales les plus hautes et les plus sages. Leur grand mérite, d'après ces témoignages, est non seulement de nettoyer l'estomac et les entrailles, mais encore d'obvier à la nécessité d'une purgation continuelle. En d'autres termes, elles donnent du ton et une vigueur permanente à ces organes et leur permettent de remplir leurs fonctions naturellement sans être obligés de recourir à ce remède. Cette qualité est de la plus haute importance. De plus, elles ne radoucent pas la force générale, comme la plupart des purgatifs minéraux, et n'occasionnent pas par leur opération des douleurs ou nausées. Elles sont donc indispensables pour les femmes, les enfants et les personnes âgées. Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats.

EAU DE FLORIDE DE MURRAY ET LANMAN.—L'opacité de l'authenticité et de la pureté d'un parfum, extrait des fleurs, est sa durée quand il est exposé à l'air. L'arôme extrait des huiles chimiques disparaît bientôt, et laisse après lui une odeur qui n'est pas moins agréable; mais celui qu'on obtient par la distillation des fleurs fraîches, s'odorifère et s'améliore par le contact avec l'air et dure longtemps. De là, l'eau de la Floride de Murray et Lanman, le produit concentré des fleurs rares du Sud, recueillies dans le zénith de leur carrière et de leur parfum à non seulement le fraîcheur d'un bouquet fraîchement cueilli, mais est indestructible exépté par le lavage de l'article qui en est buecté. 188

LE PROGRÈS D'UN OBJET DE LUXE.—Pendant trente ans, le beau monde s'est parfumé avec l'eau de Floride de Murray et Lanman, et sa réputation s'est répandue considérablement avec le temps. Ayant pris la prééminence sur toutes les autres odeurs de toilette aux Etats-Unis, elle est passée à la Péninsule du sud et de là, à l'Amérique espagnole. Quand la Colombie devint un état, elle en demanda, et ensuite l'Australie la réclama à son tour. Dans toutes les sociétés civilisées dans l'hémisphère occidental son nom est populaire, sa fraîcheur et son parfum sont regardés, comme un bienfait, et sa réputation s'étend encore, et s'étendra davantage vraisemblablement partout où l'on pourra apprécier un parfum exquis extrait des fleurs.

PAIN KILLER.

ARMÉE INTERNE ET EXTERNE
POUR LA GUÉRISON
DES
Crampes et douleurs dans l'Estomac
Pour Meartrissures, Brûlures, Teigne, En-
torses, Endûres des Articulations, Maux de
Dents, Éruptions sur la Face, Névralgie et
Rhumatisme.
**MAUX DE GORGE, RHUMES
SUBITS, TOUX, Etc.**
Faites en usage dans tous ces cas et ne faites
rien sans lui.
Prenez garde aux Contrefaçons! Vendu
par tous les Pharmaciens.
**PERRY DAVIS & FILS, Propriétaires
MONTREAL**
Trois-Rivières, 1er août 1868.—3m.

MARIAGE.
A St. Pierre-les-Becquets, mardi, le 7
février, Albert Turcotte, Ecuyer, N. P.,
de Gentilly, fils de L. U. Turcotte, Ecuyer,
M. D., Corporaire du district de Richelieu,
à Mademoiselle Caroline Paris, fille d'Israël
Paris, Ecuyer, marchand, de St. Pierre-les-
Becquets.

Louis Bourk,
HUISSIER et COLLECTEUR, résidant
à St. Stanislas, Comté de Champlain.

Soumissions
Pour une Maison d'École.

DES soumissions cachetées adressées au
sousigné, seront reçues jusqu'à MARDI
soir le 21 courant pour la construction de la
MAISON D'ÉCOLE BISSIDENIE
On pourra voir les plans et les spécifica-
tions au magasin de M. LANIGAN, rue
du Platon.
On ne s'engage pas à recevoir nécessai-
rement la plus basse ou même aucune sou-
mission.
ALEX. HOULISTON,
Sec.-Trés. T. D. S.
Trois-Rivières, 10 février 1871.

ON DEMANDE
Un bon cardeur pour faire marcher un
moulin à carder au mois de mai prochain, ain-
si que pour prendre soin d'un moulin à fouler,
presser, raser, tindre, etc., au moulin
du (Sud-Ouest.) Nicolet.
Nicolet, 28 Janvier, 1871.
J. B. SCOTT.

MANUFACTURE DE LAINE
D'Yamachiche.
LES actionnaires de la manufacture de
laine d'Yamachiche sont par le présent noti-
fiés qu'un quatrième versement de 20 pour
cent sera payable le ou avant le 15 mars
prochain.
Par ordre,
CHARLES LAJOIE,
Gérant
Yamachiche, 7 février 1871.

**BLANCS D'AVOCATS,
NOTAIRES,
Et d'HUISSIERS,**
A VENDRE AU
"Constitutionnel."

La "Canada,"
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE.
Établie en 1847.
Capital souscrit, (tout retenu et
employé en Canada),..... \$1,000,000
Rendu annuel,..... 300,000
Réclamations payées depuis 24
ans..... 700,000
LA SEULE COMPAGNIE CANADI-
ENNE D'ASSURANCE SUR LA
VIE AUTORISÉE PAR LE GOU-
VERNEMENT FÉDÉRAL.

Ses taux sont plus bas que ceux des Assu-
rances Anglaises ou Américaines, et le fait
que
LA "CANADA,"
dans le pays,
Un Capital et des Polices
pour un montant plus élevé que toutes les
Assurances Anglaises et Américaines at-
tiste suffisamment la préférence du public
pour une institution Canadienne bien con-
duite et son rapide progrès est une preuve
satisfaisante de la popularité de ses principes
et de sa manière de conduire les affaires.
Des agences sont établies par toute la
Confédération où l'on peut obtenir toutes
les informations, de même qu'en s'adressant à
M. DONALD MURRAY,
Agent général pour la Province de Québec,
181 Rue St. Jacques, Montréal.
P. S.—On recevra des applications de la
part de personnes énergiques désireuses de
représenter la Compagnie pour Trois-Ri-
vières et les Comtés environnants. Adresser
avec les références comme susdit. Pour
un homme recommandable, la Compagnie
ferait probablement des arrangements pour
payer la taxe imposée par la municipalité.

Thé.
300 caisses :
Japon, Impérial, Young Hyson,
tous première qualité.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Café.
Mocha, Java, et autres.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Cassonade
De Porto-Rico, très-brillante, en boucauts
et en quarts.
En vente chez
JAMES SHORTIS

Vins.
Bordeaux, Bourgogne, Malaga, Colis.
PORTO ET SHERRY.
200 caisses.
CHAMPAGNE.
25 paniers.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Brandy.
Henery, Otard-Dupuis, et autres,
200 caisses.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Rhum blanc.
5 tonnes, qualité supérieure.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Whiskey de Montréal
25 tonnes.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Poisson.
300 quarts de morue et hareng.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Flour.
1,200 quarts de fleur, 100 quarts dou-
ble xx, pour pâtisseries.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Porter de Londres,
Bière de
Bière de Montréal et de Québec.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Biscuits.
100 boîtes assorties.
En vente chez
JAMES SHORTIS

Melasse et Sirop.
En tonne, demi-tonne et barrique.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Raisin.
300 boîtes.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Saumon frais en boîte.
Tomate de do
Marinades.
Homards.
En vente chez
JAMES SHORTIS.

Salsepareille de Bristol.
25 caisses.
En vente chez
J. SHORTIS

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
Avis public est par le présent donné que
la société qui a existé entre les soussignés
Ezekiel M. Hart et Joseph M. Desilets sous
le nom de Hart et Desilets a été dissoute par
consentement mutuel le premier de Mai der-
nier et que le dit E. M. Hart est le seul
autorité à collecter les comptes dus à la dite
société.
Trois-Rivières 21 Janvier 1871.
E. M. HART.
J. M. DESILETS.

A VENDRE,

- 1o. Le lot No. 28 dans le 4 rang St. Etienne.
 - 2o. Le lot no. 26 do. 5 do. St. Etienne.
 - 3o. Une terre à Yamachiche, sur la grande rivière Yamachiche, de 3 arpents sur 25, voisins : Louis Gonzague Grenier et J. B. Renière au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
 - 4o. Une terre à Yamachiche du côté sud de la Grande-Rivière, de 14 arpent sur 25 arpents ; voisins : Louis Gonzague Grenier au nord-est et Sévère Gagnon au sud-ouest.
- McDOUGALL & HOULISTON,
Trois-Rivières, 21 Jan. 1871. 99

A VENDRE,
DEUX PIANOS,
de 7 Octaves chaque ; ils sont presque
neufs.
S'adresser à
J. U. RITTER,
RUE PLATON.
Trois-Rivières, 20 Décembre 1870. 83

A Vendre.
UN emplacement avec maison en brique
lessus construite sur la rue Bonaventure.
T. E. NORMAND.
Trois-Rivières, 14 Oct. 1870. 86

A Vendre.
TROIS terres à St. Maurice et une à
St. Flore, pour argent comptant ou à crédit.
T. E. NORMAND.
Trois-Rivières, 14 O 1870 86

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONTRE LE FEU**
La Provinciale.
Les personnes qui désirent s'assurer à
cette compagnie, peuvent s'adresser au soussi-
gné, rue Notre-Dame.
GODF. LASSALLE.
Trois-Rivières, 27 janvier 1871. 101

PHARMACIE A VENDRE.
UNE pharmacie complète, bien assortie,
à vendre à des conditions faciles.
S'adresser à
J. C. ROUSSEAU,
Rue des Forges,
Trois-Rivières, 17 oct. 1870. 87

A tous ceux qui les présentes verront,
SALUT :
Pierre Blondin,
Rue du Platon,
(Presqu'en face de l'ancien magasin de
James Shortis, occupé aujourd'hui par U.
Martel et Cie.)
Offre en vente

Un Assortiment considerable
d'épiceries choisies,
Vins,
Liqueurs,
Provisions

Venez acheter,
Vous serez satisfaits.
P. BLONDIN.
Trois-Rivières, 3 octobre 1870.

C. J. Rousseau,
RUE DES FORGES,
Coin de la nouvelle Halle aux denrées.
EPICERIES
DE CHOIX,

Pour la ville, les campagnes et les chantiers,
Provisions,
Vins et Liqueurs
de toutes sortes.
Le soussigné désire informer le public
qu'il a augmenté considérablement son fond-
de magasin et qu'en trouvant chez lui toutes
les épiceries des meilleures maisons de
Montréal, à des conditions libérales.
49 **J. C. ROUSSEAU.**

Avantage Rare !

FRIGON & FRERE,
Rue Notre Dame,
Les soussignés, voulant se départir
de leur Stock vendront
D'ici au Printemps,
LE FONDS DE MARCHANDISES
DE LEURS
DEUX MAGASINS
A DES PRIX
EXTRAORDINAIREMMENT REDUITS.

Ces effets, achetés aux
Meilleures Conditions,
sont tous d'EXCELLENTE QUAL-
ITÉ et forment l'ASSORTIMENT
le plus CONSIDÉRABLE et le plus
VARIÉ en fait de
Draps,
Tweeds,
Casimires,
Doeskins,
Pilots,
Winceys,
Etoffes à Robes,
Cobourgs,
Plaids,
Mérinos français,
Soie unie et cordée,
Casimires à chemise,
Flanelles,
Convertis en laine,
Couvrepieds blancs et couleurs,
Coton Jaune,
Indiennes,
Guillaume,
Shirtings, etc., etc.

CLAQUES en boîtes au même
prix qu'à Montréal, avec un es-
compte,
HARDES de toutes sortes,
CHAUSSURES de toutes grandesurs.

N.B.—Les personnes qui veulent se
préaloir de cet avantage feront bien de
venir de suite, afin de profiter de l'assorti-
ment.
Pas de Second Prix.
Au Sud-Est de la RUE NOTRE DAME,
à l'Église de
PAVILLON ROUGE,
Et au Nord-Ouest, à l'Église de
PAVILLON BLEU.

Frigon & Frere.
Trois-Rivières, Janvier, 1871.

Pépinière
DE
Bartlett Bryant, Derby, Vermont,
ETABLIE EN 1854.

Cette pépinière couvre 25 acres de terre
et renferme plus de 1,000,000 de plantes di-
verses et arbres fruitiers de premier choix,
entre autres des

POMMIERS
de première qualité, propres au cli-
mat du Canada.
On peut acheter des plantes de ces pom-
miers en s'adressant à
G. B. R. DUFRESNE,
Agent pour le dist. de Trois-Rivières,
Rive Nord du St. Laurent.
Trois-Rivières, 11 janvier 1870.

Certificat :
Stanstead, 18 décembre 1870.
MONSIEUR,
J'ai le plaisir de vous introduire J-G.
Elder, agent pour la Pépinière de M.
Bryant, de Derby, Vt. Ces arbres fruitiers
sont très en renommée dans cette partie du
Canada et dans tout l'Etat du Vermont, dont
le sol et le climat se rapprochent tant du
notre.

Une expérience de 16 ans dans cette es-
pèce de culture, aussi bien que le choix des
espèces le mieux adaptées pour notre sol et
notre climat, le recommande surtout.
J'ai l'honneur &c.,
M. McAULY, Ptre.

J. C. H. CRAIG,
MARCHAND.
EXCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET
DES FORGES.
ETABLISSEMENT considerable de
marchandises d'étape et de goût ; Ire
qualité de draps et casimires,—flanelles ca-
grande variété ; gants, rubans, parasols et
fleurs artificielles etc.
Médicines à pâtes et parfums les
meux choisis.
Trois-Rivières, 1 juin 1870. 1

CADEAUX A BON MARCHÉ !

NOEL ! NOEL !
Jour de l'An !

Vente d'un assortiment considerable de
**Montres d'or, Montres
d'argent, et autres
Bijouteries de
premier prix,**
CHEZ
SAM. McCLUNG.

**N. B.—Le tout sera vendu au-
dessous du prix courant.**
Trois-Rivières, Décembre 1870.

H. N. BALCON,
Importateur et Manufacturier,
TROIS-RIVIERES.

La magnifique Stock de Pelletteries manufacturées du soussigné, sera vendu sans ré-
serve et en bas du prix courant dans le courant de cette automne et l'hiver prochain,
parce qu'il se propose de discontinuer le commerce du détail au 1er Mai prochain.
L'assortiment importé tout dernièrement et nouvellement fabriqué, se compose de
VICTORINE en Vison, Mouton de Perse, Sealskins, Ermine, et Mouton Gris.
CAPES en Vison, Martres, Ermine, Sealskin fin.
MANCHONS en Vison, Ermine, Martres, Sealskin.
CASQUES en Vison, Moutons de Perse, Castor, Loutra.
CAPOTS de Monsieur en Castor piqué, Chats Sauvage, Loup Marin.
MANTEAUX de Dames en Chien de Mer, Moutons de Perse, Ermine et Sealskin.
ROBES en Ours Noir, Buffles, Léopard, Loup.
GANTS et MITAINES en Castor et Loutra piqué, Kid, Orignal, Buckskin, etc.
SOULIERS MOUX Noirs et Jaunes, unis et brodés.
Les Dames et Messieurs qui auront besoin d'un bon article à bon marché, feront bien
de visiter cet établissement avant que le premier choix soit vendu.
P. S.—Jusqu'au premier de Mai prochain, je payerai pour des peaux de bonne qualité,
tel que
*Visons, Martres, Pékans, Loutras, Castors, Renards, Ours, Loups-
Cerviers, Rats Musqués, Bêtes Puantes, etc.,*
Le plus haut prix du marché de New-York, argent comptant, pour l'Exportation
directe en Europe.
Henri N. Balcon.
Trois-Rivières, 14 Octobre, 1870. 56—6m

FRANCAIS et PRUSSIENS aux portes de Paris !


Denechaud & Dagneau,
Rue du Platon,
Épiceries et Provisions.

M. James Shortis étant retiré des affaires, les sou-
signés profitent de la circonstance et de la saison des affaires
d'automne pour appeler l'attention des acheteurs sur leur assorti-
ment de
FARINES, VINS, THE,
LARDS, LIQUEURS DIVERSES, CAFE,
POISSONS, VINS DE MESSE, TABAC,
JAMBONS, BIERE, CIGARES,
BISCUITS, COGNAC, SUCRE et MELASSE,
&c., &c., &c.

Et invitent respectueusement les gens de la ville et de la campa-
gne à faire une visite à leur magasin.
Denechaud & Dagneau.

Institut Telegraphique, GRANDE CHAÎNE NATIONALE DE COLLÈGE DE TÉLÉGRAPHE

34, Rue King, Est, Toronto, Ont., 69, RUE ST. JACQUES, MONTREAL, P. Q.

ET A HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE.

THOMAS H. CHURCHILL, PROPRIÉTAIRE, MONTREAL.

Avec un corps compétent d'agents et de professeurs dans chacune de ces villes.

Établi dans le but spécial de qualifier des opérateurs pour les nouvelles lignes télégraphiques qui se construisent maintenant dans toute la Puissance et les États-Unis.

CETTE institution qui subsiste maintenant depuis deux ans est devenue un établissement permanent de la puissance.

Son rapide accroissement et sa prospérité sont dus aux demandes des Compagnies de télégraphie; vu qu'au début de la télégraphie, les offices de télégraphes étaient devenues des écoles et les messagers étaient élèves en vertu de leur office.

Par suite de ce système subit d'éducation les idées erronées sur la science télégraphique et les fautes graves dans la manipulation devinrent générales dans les cercles télégraphiques. Dans ces dernières années, les instruments en papier furent remplacés par de plus perfectionnés, l'expédition constante des télégrammes mit les élèves dans l'impossibilité d'opérer sur les lignes télégraphiques, et afin de répondre aux demandes d'opérateurs, les compagnies de télégraphie furent obligées d'ouvrir des écoles pour l'enseignement de la télégraphie.

Le développement rapide et l'utilité de la télégraphie électrique et la demande toujours croissante de bons opérateurs rendent l'établissement de collèges et d'éducation systématique dans les différents branches de cette science intéressante d'une absolue nécessité. Les Surintendants de télégraphie considèrent ceci comme un mouvement dans une bonne direction, quoique quelques-uns des meilleurs opérateurs pensent que cet art ne peut pas être enseigné dans le temps que nous mentionnons, mais cela vient de l'ignorance des faits réels et du préjugé entretenu contre les collèges qualifiés des opérateurs qui rivalisent avec eux. Les collèges commerciaux ont, jusqu'à un certain point, pris sur eux la responsabilité d'enseigner cet art, aussi bien que les autres branches d'affaires et ils ont ouvert des départements à cet effet.

Ces départements télégraphiques occupant une position secondaire dans le système d'affaires se liant à un collège commercial, ont été trouvés théoriquement impraticables et les principaux collèges de Chicago, Milwaukee, Buffalo, New York, etc., ont discontinué et recommandé l'institut télégraphique comme le lieu propre à acquérir une connaissance parfaite de cet art.

Les motifs de ne pas livrer à l'étude de la télégraphie ne sauraient être milleurs qu'à présent et nous engageons les jeunes gens qui désirent entrer dans un état agréable, permanent et lucratif, de se faire qualifier pour remplir l'office d'opérateur. Les diplômés en laissant l'école peuvent gagner au moins \$30 par mois jusqu'à ce qu'ils aient fait leurs preuves. Les autres opérateurs expérimentés, c'est-à-dire qui ont au-dessus de 2 ans de pratique, sont de \$45 à \$50 par mois et dans les États-Unis de \$100 à \$125 par mois.

La profession de télégraphie est également ouverte aux dames, dans le fait elles sont les favorites tant en Angleterre qu'en Amérique, gagnant les gages plus élevés, en regard aux autres emplois, que les hommes. Elles apprennent la manipulation et le son des instruments plus vite que les hommes et de là, la différence dans le prix de l'enseignement.

Une bonne connaissance de la lecture et de l'écriture sont toutes les qualifications nécessaires et aucune personne de talent ordinaire peut devenir opérateur compétent. Ceci a été prouvé par les diplômés, qui avec une très légère éducation et sans aucune idée quelconque de la manière d'opérer, en entrant, sont devenus de bons opérateurs en peu de mois.

Les élèves ont aussi une bonne pratique dans l'art d'écrire vite. Quelques-uns de nos élèves qui ont au commencement de leur nom, peuvent maintenant écrire au taux de 20 à 30 mots par minute.

Les devoirs d'un opérateur.—Il n'y a point d'état ou de profession qui exige si peu de travail et en même temps, aucun ou l'employé jouisse d'autant de liberté et d'indépendance. Presque tous les opérateurs ont un office exclusivement à eux, bien situé, le matin, où ils envoient et reçoivent leurs dépêches de toutes les parties du continent, sans être molestés, par des "matines" ou "forums," &c., comme dans la plupart des autres lignes d'affaires. L'opérateur est entièrement laissé à lui-même pour agir et penser à sa guise. Les heures ordinaires de service dans les offices de télégraphie sont de 8 h. à 9 p. m., avec une vacance pour les repas. Les opérateurs ne sont pas obligés de travailler le dimanche.

Les collèges sont organisés de la manière la plus complète et la plus pratique avec tous les appareils d'un office de télégraphie régulier sur une grande échelle. Les messages de toutes espèces, les nouvelles et les rapports des marchés sont pratiqués sur les lignes tous les jours. On donne des leçons particulières à chacun. On n'épargne ni temps, ni trouble, ni dépense afin de qualifier les élèves pour cette charge importante dans le plus court temps possible. Les élèves peuvent entrer en aucun temps, vu qu'il n'y a pas de vacances. Les heures de leçon à l'institut sont de 9 h. à 2 h. à 4 p. m., et de 10 h. à 4 p. m.

Le temps employé à l'enseignement est de 3 à 4 mois, quinze semaines étant à peu près la moyenne; quelques-uns de nos diplômés déjà en office ont terminé leur cours dans l'espace de 5 à 8 semaines.

Les termes pour le cours complet, sont: \$20 pour les Messieurs et \$20 pour les Dames, payables d'avance. Il n'y a point de dépenses extra, puisque l'on fournit tous les appareils nécessaires, les instruments, etc. Les Messieurs peuvent se procurer une bonne pension, avec logement dans les familles privées pour \$3 par semaine et les Dames pour \$2.50. Les élèves devraient en arrivant en ville, se rendre directement à l'institut où on leur indiquera de bonnes maisons de pension.

Vu la grande demande d'opérateurs et pour épargner la nécessité aux gens de s'éloigner trop de leurs foyers, j'ai ouvert des Instituts à Toronto, à Montréal et à Halifax. L'établissement est parfait dans chacune de ces places. Si vous vous décidez pour cette profession, rendez-vous au lieu qui vous convient le mieux sans plus d'avis, vu que, mes conditions sont entièrement exprimées dans cette annonce.

T. H. CHURCHILL.

N. B.—Conservez cette annonce.

Québec, 11 Janvier, 1871.

Important! L. E. GERVAIS. A L'ENSEIGNE DU MOUTON BLANC. Rue Notre Dame.

Le sousigné étant décidé de diminuer considérablement son stock d'ici au premier avril, vendra

Le fonds de son Magasin,

valant plus de \$25,000.00

à des prix EXTREMEMENT RÉDUITS.

Ce stock est le plus considérable qu'il y a en cette ville et consiste en

Draps de pilot, Draps fins, Etouffes à manteau, Whiteys et Flanelles, Tweeds canadiens, Winceys, Plaids, Mérinos français, Cobourgs, Convertis, Cotonnades, etc., etc.

Toutes les étoffes à robes seront vendue à un grand sacrifice.

L. E. GERVAIS, Trois-Rivières, 18 Janvier 1871.

Acte de faillite de 1869.

Dans l'affaire de HONORÉ BRULÉ, commerçant et menuisier, de la paroisse de St. Luc.

FAILLI.

JE, Nazaire Gagnon, Syndic en cette affaire, notifié tous les créanciers du dit failli, de me transmettre leurs réclamations, d'hui à un mois. Ils sont aussi notifiés de s'assembler dans le bureau de A. J. Martineau, Notaire, en la paroisse de Notre Dame de la Visitation de Champlain, mercredi le vingt-deuxième jour de février prochain, à deux heures de l'après midi pour l'examen du failli et l'arrangement de ses affaires en général.

Notre Dame de la Visitation de Champlain, le 19ème jour de janvier 1871.

N. GAGNON, Syndic.

A VENDRE.

UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles.

T. E. NORMAND, Trois-Rivières, 14 Oct. 1870.

AVIS

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord s'adressera au Parlement Fédéral à sa prochaine session, pour lui demander d'être exemptée de construire des ponts levants ou en gâsive sur les rivières navigables à certaines conditions qui seront déterminées par le Gouverneur-Général en Conseil sur le rapport du Commissaire des Travaux Publics.

JOSEPH CAUCHON, Président C. F. R. N. Québec, 31 déc. 1870.

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord désire attirer l'attention des intéressés sur les clauses suivantes des 33e et 34e c. 25 :

Les anciens livres de souscription ayant été perdus ou incendiés, la compagnie, dans les quinze jours qui suivront la passation du présent acte, devra ouvrir de nouveaux livres de souscription dans les bureaux et les laisser ouverts jusqu'au douze mai de l'année mil-huit-cent-soixante-onze pour les ouvrir le vingt-deux du même mois, de la même année et les laisser ouverts jusqu'au douze de mai de l'année suivante, jusqu'à quatre heures de l'après-midi de chaque jour, et ainsi de suite, pour toutes les autres années, jusqu'à ce que le capital-actions de la dite Compagnie soit complètement souscrit.

Les anciens actionnaires qui prouveront leur qualité comme tels, avant le premier jour de mars prochain, devront pour continuer à l'être, s'inscrire sur les nouveaux livres, et on leur tiendra compte des versements payés, tant en ce qui regardera leur droit de voter à l'élection des directeurs que par rapport aux versements exigés des souscripteurs, de temps à autre, par la Compagnie pour les fins de l'entreprise.

Toutes les actions qui peuvent avoir été souscrites, par des individus, et sur lesquelles nul versement n'a encore été fait, sont nulles comme si elles n'avaient pas été souscrites, et à compter de la passation du présent acte, les nouveaux livres d'actions ci-haut mentionnés seront les seuls livres d'actions de la dite Compagnie.

JOSEPH CAUCHON, Président C. F. R. N. Québec, 31 déc. 1870.

VIENNENT D'ARRIVER, Par le dernier voyage du Gaspé,

62 qrts. d'huitres,

CHEZ Felix Decoteau, RUE DU PLATON.

Acte de Faillite de 1869, ET SES AMENDEMENTS.

CANADA: PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières.

Dans la Cour Supérieure

Dans l'affaire de EDOUARD ALAIN, marchand, de la Paroisse de St. Luc, dans le District des Trois-Rivières.

FAILLI.

et TANCRÈDE SAUVAGEAU, ECUIER, Syndic.

Avi est par le présent donné que, MARDI, le vingt-huit de Mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le sousigné demantera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Trois-Rivières, 4 janvier 1871. 83

L. Gb. BOURDAGES, Proc. ad litem du Failli.

MAGASIN

D. E. FRIGON, ÉTABLI DEPUIS 1850, RUE NOTRE-DAME.

La République Française

Se maintiendra longtemps, à condition que chaque famille soit munie d'une machine à coudre du genre des

Little Wanzer Sewing Machine

comme celles qu'on voit chez M. D. E. FRIGON, et qui viennent d'avoir deux premiers prix à l'Exposition de Montréal, après en avoir remporté plusieurs autres aux Expositions précédentes. Ce sont incontestablement les meilleures machines à coudre.

Le sousigné désire en même temps informer le public qu'il a toujours en mains un assortiment varié de

Hardes Faites,

de marchandises sèches de tout genre, draps, casimires, flanelles, couvertures de laine, marchandises de goût chausures pour dames, messieurs et enfants, claques en feutre, cirges, chapeaux de toutes les sortes etc.

D. E. FRIGON, Trois-Rivières, 19 sept. 1870. 45

AVIS

EST par le présent donné aux parents de feu Jacques R. Baby, en son vivant co-seigneur de la seigneurie de St. Pierre les Bequets, et aux créanciers de sa succession vacante, de comparaitre, MERCREDI, le QUINZE FÉVRIER prochain, à DIX HEURES du matin, au Bureau du Prothonotaire du District des Trois-Rivières, de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, en la Cité de Trois-Rivières, pour la et alors, donner leur avis touchant la nomination d'un Curateur, à la dite succession vacante.

Trois Rivières, 9 Janvier, 1871.

J. B. O. DUMONT, Procureur de Dame Adélaïde Morasse, veuve de feu J. R. Baby, Requerante.

Arrivée et Depart des Malles POUR L'HIVER.

A commencer du 25 Nov. 1870, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit :

Arrivée Départ

1 Malle pour Montréal, Québec, par les chars

2 Malle du chemin de fer, pour les Townships et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, quotidien.

3 Rive Nord-Ouest Berthier, et Sorel, etc., quotidienne, excepté le lundi.

4 Depart des Malles par terre pour Béancour, Gentilly, St. Pierre les Bequets, Lotbinière, jusqu'à Lévis, le lundi, mercredi et vendredi.

5 Elles doivent arriver à Trois-Rivières le mardi, jeudi et samedi.

6 St. Etienne et Shawinigan, mardi, jeudi et samedi.

7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, mai 1870.

GRAND ASSORTIMENT DE Pelletteries & Chapeaux, Souliers moux et mitaines, Victorines et manchons de Vison, Mouton de Perse, Hermine, &c., &c. Capots de chat sauvage, Et de Castor, Robes de buffle et d'ours &c., &c.

Le sousigné payera, à son magasin pour les pelletteries et peaux brutes telles que Vison, Castors, Bêtes punantes, Martres, Loups-Cerviers, Orignaux, Pekans, Renards, Caribous, Loutres, Rats-Musqués, &c.,

LE PLUS HAUT PRIX

Du Marché de Montreal.

Trois-Rivières, 12 septembre 1870.—42.

H. L. BUREAU, Rue des Forges, en face du magasin de M. McDougall.

Magasin Nouveau !!

Les sousignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont ouvert, aux Trois-Rivières, sur la rue des Forges, vis-à-vis le marché, un magasin consistant en un assortiment des plus variés et des plus complets d'épicerie, tel que :

Brandy, Jamaïque, Vin blanc, Vin rouge, Old Rye, Bière, Porter, Melasse, Sirop, Sucre, Thé, Fleur, Savon, Chandelle,

Biscuits, Sucerries, Café, Anis, Epices de toutes sortes, Vermicelle, Homard, Huile, Marinade, Tabac assorti, Pipes, Raisin, Cigare, Sel fin.

Nous sollicitons respectueusement une part du patronage public, en donnant l'assurance que vous serez servi avec ponctualité, aux prix les plus modérés, chez

C. LABARRE & FRÈRE, Trois-Rivières 17 Juin, 1870. 7

ATTENTION !

Grand avantage pour le public.

Le sousigné désire se retirer des affaires, vendra pour environ

\$7,000

DE

Marchandises au prix content,

et un lot assez considérable à 25 par cent au-dessus du prix content.

De plus il a plusieurs terres défrichées et bâties, dans les paroisses de Nicolet, Ste. Monique, Ste. Brigitte, Ste. Perpetue et Trois-Rivières, qu'il vendra à des conditions très-libérales, à crédit ou pour argent comptant.

Allez voir et vous êtes certain de faire des marchés avantageux.

N. TRAHAN, Marchand. Nicolet, 5 octobre 1870. 6m-52

SEWILLS

Watches

ON PEUT ACHETER CES MONTRES CHEZ

W. A. J. WHITEFORD, AGENT POUR TROIS-RIVIERES.

On peut aussi se procurer, chez M. Whiteford, toutes espèces de bijoux brillantes et colorées.

Trois-Rivières, 1 Juillet, 1870.

Salspareille

DE BRISTOL.

EN GRANDES BOUTEILLES, LE GRAND Purificateur du Sang!

Est spécialement recommandé Pour le printemps et l'été.

Quand le sang est épais la circulation est entravée, et les humeurs rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MÉDICALE

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer LA GUÉRISON PERMANENTE

Des cas les plus dangereux et les plus invétérés de scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abscess, Ulcères, et pour toutes espèces d'Éruptions scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareil pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darts, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les maladies du Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres Biliéuses, Mal d'Estomac, Jaunisse, Teignes, etc., etc.

SALSEPAREILLE

DE HONDURAS.

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

C'est le meilleur remède, et de fait sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation le moindre particule de substance mercurielle, minérale ou vénéneuse. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directeurs complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille, et afin de tenir en garde contre les contre-façons voyez la signature de Lanman et Kempf se trouvant sur l'étiquette bleue. La Salspareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice Montreal agents généraux pour le Canada, aussi en vente chez J. F. Henry, Montréal et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médicaments.

Trois-Rivières, 1 mai 1868

P. L. CAISSE, Professeur ANGLAIS & FRANÇAIS. Rue St. Philippe, TROIS-RIVIERES 7 Octobre, 1870. 27

A VENDRE ARGENT COMPTANT OU A CRÉDIT.

Une terre de six arpents sur vingt, dans la paroisse de St. Zéphirin de Courval, bien boisée en pin à billots et en grosses épiquets rouges, pour bois plat; ce bois peut être sur la Rivière St. François ou la Rivière Nicolet, et même sur une petite rivière qui passe à un arpent de cette terre, et qui tombe dans la Rivière Nicolet.

Aussi une autre terre de 90 arpents, dans la même paroisse, sur la Rivière St. François, dont la moitié environ est en terre faîte et le reste en bois debout.

Pour les conditions s'adresser au Sousigné.

M. E. HART, Trois-Rivières, 1870. 77

Russell House, OTTAWA.

JAMES A. GOUIN Propriétaire

Three Rivers, June 9th 1870.

Pilules Végétales

SUCRÉES DE BRISTOL, LE GRAND REMÈDE

Pour toutes les Maladies DE L'ESTOMAC, DES INTESTINS, ET DU FOIE.

Renfermées dans des boîtes de verre et garanties pour se conserver dans tous les climats.

Ces Pilules sont préparées expressément pour opérer, de concert avec la loi du Purificateur du sang, la Salspareille de Bristol, dans toutes les affections provenant d'humeurs viciées ou d'un sang impur. Les malades les plus abandonnés ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux grands remèdes des maladies considérables, connues jusqu'ici comme incurables, disparaissent promptement et d'une manière permanente. Les maladies suivantes, ces Pilules sont le remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait jamais été préparé. On doit y courir sans retard.

Maladies de foies, Hémorroïdes, Constipation, Indigestion, Maux de tête, Dyspepsie, Hydropisie.

Depuis bien des années, ces Pilules sont employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'on les recommande à ceux qui souffrent. Elle est composée des Extraits de Baume Végétaux les plus coûteux, les plus purs et les plus excellents en raison de leur prix élevé. La combinaison de leurs rares propriétés médicales est celle que, même dans les maladies les plus invétérées et les plus graves, ou d'autres remèdes avaient échoué, ces Pilules extraordinaires ont effectué des cures promptes et radicales.

Trois-Rivières, 1 mai 1868

Le Constitutionnel.

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an..... \$5.00

" 6 mois..... 2.50

POUR LES ÉTATS-UNIS :

Un an..... (en or) \$8.50

Un an..... (en greenback) 4.50

Six mois..... (en or) 2.00

Six mois..... (en greenback) 2.50

payables invariablement d'avance en sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$4.50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont louchées sur types Brevier.

La première insertion par ligne..... 7 cts.

Les ins. subséquentes par ligne..... 2 cts.

Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année..... \$30.00

do " " six mois 20.00

do " " trois " 10.00

Adresse d'affaires, par année..... \$3

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: Rue Craig, Trois-Rivières, NORMAND & GERIN, Éditeurs Propriétaires.